

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 4 septembre, 40 h. 30, matin.
 Quelques précautions militaires ont été prises à Paris et dans d'autres villes, pour empêcher des manifestations à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre; mais il n'y a aucun indice de désordre.
 Les télégrammes de la matinée, confirmant que tous les banquets ont été contremandés, ont pressenti une journée calme partout.

Londres, 4 septembre.
 On assure que les négociations pour le nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre prennent une tournure favorable. Les chambres de commerce des deux pays y seraient, dit-on, favorables.

Cahors, le 5 Septembre 1872.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :
 On remarque dans l'attitude de la presse ministérielle, en Prusse, un fait curieux : c'est l'hostilité que ces journaux témoignent à l'égard du parti conservateur en France, et la manière prévenante dont ils traitent le parti radical républicain.

Cette hostilité n'a rien que de fort naturel. Où est le danger pour la Prusse? Dans le parti conservateur et dans le rétablissement de la monarchie qui trouverait des alliés en Europe? Où est la sécurité pour la Prusse! Où est pour elle la certitude de conserver l'Alsace et la Lorraine, et même de s'agrandir encore à nos dépens? Dans la fondation de la République qui, étant un danger pour tous les trônes et pour tous les peuples, laisserait la France sans alliés, vouée au partage et peut-être aussi à l'isolement commercial.

La *Patrie* a donc raison de dire, dans un récent article, que les Prussiens ont grand intérêt à l'avènement du radicalisme dans notre pays. Les conseils généraux et les feuilles révolutionnaires qui demandent la dissolution de l'Assemblée et la nomination d'une Chambre révolutionnaire ne sont, en réalité, que les complices involontaires de M. de Bismark.

Du reste, malgré tous les cris et tout le bruit des démagogues petits et grands, la République ne fait pas des progrès bien redoutables nous nous associons pleinement aux lignes suivantes de la *Patrie* :

Plus on étudie l'attitude des groupes politiques qui, à des degrés différents, se prétendent républicains, plus on demeure convaincu que la République aura bien de la peine à se fonder en France et qu'elle est destinée, durant l'essai qu'on prétend faire d'elle, à nous infliger toutes sortes de discussions, de dissensions et de luttes. Personne, en effet, n'entend la République de la même manière. Les uns la veulent conservatrice, comme une partie du Centre droit et une autre partie du Centre gauche; les autres tiennent pour une République républicaine, à la façon de celle si malheureusement essayée en 1848 par M. de Lamartine et M. François Arago vient ensuite la République radicale de M. Gambetta, puis la République terroriste, suivant le système Delescluze et Duportal. Brochant sur le tout, apparaît la République thé-

riste, destinée à vivre aussi longtemps que le pouvoir de M. Thiers, destinée à mourir quand s'éteindra ce pouvoir; laquelle n'est ni conservatrice, puisqu'elle choisit pour ses agents des hommes comme M. Barodet, ni républicaine, puisqu'elle a déclaré qu'elle marcherait sans républicains, ni radicale, puisqu'elle ne lève pas l'état de siège. Comment croire qu'avec des éléments si disparates on établira jamais quelque chose de solide, quelque chose qui se tiennent. Les monarchistes, dont les républicains raillent si vertement et avec tant de persistance les dissentiments, ont cependant un terrain commun, le terrain conservateur, sur lequel ils se réunissent et s'entendent, et qui manque absolument à ceux qui les combattent.

Revue des Journaux

Courrier de France.

M. le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les préfets une circulaire leur enjoignant d'interdire les banquets et toutes les manifestations qui avaient pour objet la célébration de l'anniversaire du 4 septembre. Cet acte de prudence et cette marque de bon goût déplaisent fort aux amateurs de toasts et de discours. Rien de plus naturel cependant, et une telle injonction devrait être inutile s'il n'y avait pas en France des hommes qui mettent l'esprit de parti au-dessus du patriotisme.

Nous ne nous amuserons pas à démontrer que le coup d'Etat du 4 septembre fut un crime. Rappelons-nous seulement ce qui se passait ce jour-là, il y a deux ans.

Le Nord-Est de la France était envahi; plusieurs départements étaient occupés, qui ne devaient pas de longtemps voir de nouveau flotter le drapeau français. Les habitants de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne fêteront-ils l'anniversaire de ce jour sans se rappeler toutes les horreurs de l'invasion, sans se souvenir des ulcères partout répandus, des incendies, des fusillades, du défilé triomphal et insultant des vainqueurs? Se réjouira-t-on à Strasbourg, à Nancy ou à Bazeilles?

Le champ de bataille de Sedan était encore couvert de cadavres non encore ensevelis; le reste de l'armée s'acheminait sous la garde d'une escorte prussienne vers le séjour assigné aux captifs. Croit-on que les prisonniers revenus d'Allemagne aient envie de célébrer cette fête, et n'auraient-ils pas le droit d'interrompre les orateurs des banquets en leur disant : « Vous seriez moins joyeux si vous aviez souffert ce que nous avons souffert, nous, pour avoir, dès le début, offert nos poitrines au feu de l'ennemi.

Est-ce à Paris que l'on doit témoigner un chaleureux enthousiasme au retour de cette date funeste? Que peut-on dire aux Parisiens, sinon ceci : « Vous avez renversé le gouvernement et chassé la représentation nationale pour imposer à la France la dictature de l'incapacité. Vous avez porté à l'Hôtel-de-Ville des avocats qui ont fait un pacte avec la victoire ou avec la mort, et qui se sont fait battre sans exposer une seule fois leur précieuse existence. Vous avez vu les chefs de la Révolution se ruer à la curée des places et des honneurs. Vous avez lâché sur le pays tout entier une nuée de fonctionnaires improvisés, volontaires du pouvoir bien plus que du combat, orateurs éloquentes, mais fuyards intrépides. Rappelez-vous la joie anti-patriotique de ces préfets et sous-préfets du jour, de ces maires et adjoints, de ces administrateurs de

toute sorte qui s'embrassaient en s'écriant que les Prussiens n'oseraient plus avancer, que la France allait se lever en masse et les écraser sans peine, que le seul mot de République mettrait en fuite les envahisseurs, que ni les généraux ni les gouvernants ne seraient plus incapables. Rappelez-vous ces démonstrations bruyantes qui insultaient à la douleur de ces bons citoyens, ces sottises bravades qui insultaient au bon sens. Est-ce là le souvenir que vous voulez réveiller dans tous les cœurs par des fêtes commémoratives, par des banquets et des harangues? »

Quant aux départements du Midi, oseront-ils, sous prétexte qu'ils n'ont subi ni dévastations, ni réquisitions et que la guerre les a bien plus amusés que ruinés, oseront-ils se réjouir de tout ce qui a plongé le reste de la France dans le deuil et dans un abîme d'humiliations? Est-il besoin de leur rappeler que tout le pays est solidaire qu'on n'a pas le droit de se désintéresser des désastres communs parce qu'on n'en a que très légèrement subi le contre-coup, et que quand Strasbourg est opprimé, Marseille et Montpellier doivent modérer les effusions de leur joie?

Des banquets et des fêtes! Voudrait-on que tous les journaux de l'Europe racontassent à la fois et dans le même numéro les réjouissances des vainqueurs prussiens et des républicains français? Voudrait-on que la France célébrait par le même anniversaire que la Prusse les bienfaits de M. de Moltke et les conséquences de Sedan, et que le vin de Champagne fut versé à flots, le même jour, sur la rive droite et sur la rive gauche du Rhin?

Les radicaux parlent de délivrance. Quelle délivrance! L'Alsace et la Lorraine appartiennent aux Prussiens. Quelle délivrance? Les armées germaniques manœuvrent dans les plaines de Châlons. Allez donc regarder ces vainqueurs parader sur nos places publiques, et venez ensuite banqueter joyeusement en souvenir de nos défaites et de nos humiliations.

Scipion entraînait le peuple romain au Capitole en rappelant qu'à pareil jour Annibal avait été vaincu. Est-ce que nos modernes Scipions veulent aller rendre grâce aux Dieux pour l'anniversaire de la bataille de Cannes?

Raoul FRARY.

Patrie.

Le déficit de nos finances, pour la première moitié de l'année, comparativement aux prévisions s'élève à 80 ou 90 millions environ. Nous croyons que les chiffres officiels sont d'accord avec cette indication.

Le *Siècle* a contesté notre affirmation, mais il a été incapable de nous opposer les documents officiels, les seuls qui puissent nous rectifier, s'il y a lieu.

Nous sommes en présence de cinq appréciations différentes sur le déficit des produits indirects :

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, interrogé par la commission, a déclaré qu'il n'en savait rien et, ne sachant rien il a préféré croire que ce déficit n'existe pas. Voilà un ministre bien renseigné!

M. Pagès Dupont, député, croit à ce déficit, et il l'évalue, pour tout le cours de l'année, à 50 millions environ.

Le *Siècle* a commencé par nier absolument, par nous démentir sans avoir aucune preuve à l'appui; et maintenant il arrive à croire « que certains impôts laissent des moins-values. »

Un grand nombre de journaux de départements publient un tableau de chiffres, des-

quels il résulte que, pour la première moitié de l'année courante, le déficit des impôts indirects dépasse 85 millions.

Enfin, nous avons soutenu que pour cette période le déficit dans le rapport de ces impôts serait d'environ 80 à 90 millions.

Le gouvernement qui, seul, possède les chiffres officiels du 1^{er} semestre, garde le silence, laisse le débat continuer et ne nous oppose pas ses tableaux.

Français.

Le *Bien public* donne quelques indications sur les projets du gouvernement relativement à la constitution d'une seconde Chambre. A en juger par la feuille officielle, le gouvernement en serait encore à tâtonner, et nous n'en sommes pas surpris : la manière est des plus délicates. Rien n'est même indiqué sur les attributions de cette seconde Chambre, c'est-à-dire sur le point capital, celui par lequel il sera peut-être le plus facile d'empêcher que cette haute Assemblée ne soit une doublure affaiblie de l'autre. Quant au mode de nomination, tout ce que l'on peut entrevoir, c'est qu'on repousse très-carrément l'élection par les conseils généraux comme étant trop peu démocratique, et, comme l'étant trop, le suffrage universel pur et simple.

On regarde comme imparfaite, mais on repousse d'une façon moins absolue, l'opération qui consisterait à faire extraire de son sein, par l'Assemblée elle-même, 250 députés qui composeraient la Chambre haute.

Enfin le système préféré serait celui qui remettrait le choix de cette Assemblée à « tout ce qu'il y a en France d'hommes éprouvés et en quelque sorte certifiés honorables, compétents, laborieux, éclairés, par une élection qui les a revêtus d'un caractère public : — conseillers municipaux, généraux et d'arrondissement, — juges des tribunaux de commerce, prud'hommes, membres des chambres disciplinaires et des conseils des avocats, des avoués, des notaires, des agents de change, des huissiers, — des chambres syndicales, — des cinq classes de l'Institut de France, des académies de médecine et de pharmacie, — des académies départementales, — des sociétés savantes, — du Muséum, du bureau des longitudes, — de certaines branches de l'enseignement, — du conseil de la Banque, — d'une foule d'institutions scientifiques ou bienfaitantes, — de toutes ces corporations enfin qui ont pour base l'élection, pour principe la notoriété, pour garantie l'honorabilité, pour but l'utilité publique. » Ce serait, dit-on, « au bas mot un million et demi d'électeurs, » c'est-à-dire une base beaucoup plus large que les 2,800 conseillers généraux. Seulement, comment fonctionnerait ce nouveau corps électoral? c'est ce qu'on ne dit pas.

Nous ne demandons pas mieux que le gouvernement cherche dans cette voie à établir la représentation des étres collectifs. Ce serait certainement le meilleur contre-poids à la prédominance brutale du nombre, et cela aurait de plus l'avantage de redonner à toutes ces corporations quelque chose de cette vie que depuis 1789 nous avons mis tant de soin à détruire. Mais il ne faut pas se dissimuler les difficultés : trouverait-on dans notre pays pulvérisés des éléments suffisants pour servir de base à une telle représentation? Les indications très vagues du *Bien public* ne nous permettent pas de juger si le gouvernement a pu surmonter ces grandes difficultés. Toutefois, nous le répétons, le jour où il conviendra d'établir la seconde Chambre, il ne nous déplairait nullement qu'on cherchât d'abord dans

cette direction la solution du difficile mais inévitable problème.

Courrier de France.

On avait d'abord affirmé que M. Thiers avait la pensée de proposer législativement à l'Assemblée, dans le cours de la prochaine session d'hiver, la création d'une seconde Chambre ou d'une Chambre haute.

Maintenant on déclare que cette création rentre les vues personnelles de M. le président de la République, mais qu'il en ajourne à une époque ultérieure, la réalisation. Il est d'avis que cette idée est juste en principe, mais il trouve qu'il serait prématuré, qu'il serait inopportun de s'en préoccuper aujourd'hui.

Cette seconde version doit être exacte. Elle est plus conforme que la première au système de temporisation que M. Thiers s'est tracé, système qui consiste à faire faire, en commun, par les monarchistes et les républicains de l'Assemblée, sans qu'ils s'en doutent, de pièces et de morceaux, une Constitution toute à son usage particulier.

L'établissement d'une seconde Chambre ou d'une Chambre haute, trouvera certainement sa place dans une constitution réellement politique, comme il faudra bien qu'un jour ou l'autre, on en fasse une. Mais ce que veut M. Thiers, c'est une constitution purement administrative dans laquelle il puisse avoir ses coudees tout à fait franches.

Voici ce que, depuis dix mois, ne cesse de répéter à qui veut l'entendre, M. Barthélemy Saint-Hilaire, le Mahomet de cet autre Allah.

« A quoi bon une Constitution ? On en a fait une en 1791 et en 1848 : A quoi cela a-t-il servi ? Où sont aujourd'hui ces deux Constitutions sorties d'un seul bloc du vote solennel de deux Assemblées nationales, déclarées constituantes, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter ? Il est advenu d'elles ce qui advient des enfants qui ont trop d'esprit : elles ont peu vécu.

» Ce n'est plus ainsi que nous devons procéder.

» Nous devons désormais nous borner à faire des lois.

» Des lois spéciales suffisent pour résoudre chacune à son heure, les questions que l'on nomme constitutionnelles aussi bien que les questions que l'on nomme organiques.

» C'est comme la proclamation officielle de la République. En quoi peut-elle être utile ?

» Il faut renoncer à ces solennités d'apparat qui n'ont jamais rien ajouté ni à la force, ni à la solidité d'aucun régime.

Ainsi résonne, ainsi parle M. le secrétaire général de la présidence de la République.

Ce plan n'est pas trop maladroit. Il prolonge il est vrai, le provisoire. Mais s'il a l'inconvénient de laisser en suspens la forme du gouvernement, il a l'avantage de ne pas mettre en question la personne du gouvernant. S'il a pour le pays le tort de le laisser en l'air, en ajournant le définitif, il a pour M. Thiers le mérite de maintenir, par la force même des choses, son pouvoir, et de le maintenir dans des conditions indéterminées qui le font sans limites, parce qu'il est sans règles. Il a du reste, un côté machiavélique par lequel il plaît infiniment aux radicaux et peut-être est-ce en le montrant par ce côté à M. Gambetta, qu'on a su le décider à se résigner momentanément au rôle passif des anciens dauphins de France. Il annule, en fait, l'action constituante de l'Assemblée.

L'Assemblée se laissera-t-elle prendre à ce piège ? Lorsqu'elle a le droit, lorsqu'elle a le devoir de créer une œuvre durable, en travaillant pour le pays, se contentera-t-elle de ne laisser qu'une œuvre éphémère, parce-qu'elle n'aura travaillé que pour un homme ?

France.

M. Laurier est allé tout récemment à Aix-en-Provence soutenir, devant la cour d'appel, le pourvoi formé par M. Bouchet, avocat et député de Marseille, contre une décision du conseil de l'ordre qui l'avait rayé du tableau, décision motivée sur sa participation au mouvement communaliste marseillais du mois d'avril 1871. Les journaux du Midi publient, de la plaidoirie de M. Laurier, un passage trop curieux pour ne pas être reproduit.

Voici ce passage, qui a exposé un moment l'ami et le conseil de M. Gambetta à toutes les fureurs de la démagogie méridionale :

« Savez-vous ce qui se passe au Conseil général du Var que je vais présider ? Il y a là dix républicains raisonnables avec lesquels il est assez facile de

s'entendre, mais il y en a vingt-quatre autres qui se disent radicaux, qui ne savent pas ce qu'ils veulent et qui parlent de tout renverser. Or, mon rôle de président consiste à empêcher ces vingt-quatre radicaux de dévorer les dix républicains raisonnables. Voilà ce que je vais faire pendant un mois et voilà ce qu'a vainement tenté mon client Bouchet à la préfecture de Marseille, quand il eut la malheureuse idée de se mêler aux groupes révolutionnaires qui séquestrèrent l'amiral Cosnier, le général Olivier et le brave M. Guibert, procureur de la République.

M. Laurier a perdu sa cause devant la cour ; mais il a été réélu président du conseil général du Var, ce qui prouve que les radicaux savent oublier ou dissimuler.

Journal de Paris.

La situation du maréchal Bazaine est si critique, l'accusation qui pèse sur lui est d'une nature si grave, que nous nous ferions scrupule, n'ayant pas eu nous-même connaissance des faits allégués, d'ajouter quoi que ce soit, par nos réflexions, aux charges qui s'élèvent contre l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin. Nous ne pouvons oublier que le maréchal Bazaine n'a pas comparu devant ses juges et qu'il n'est encore, aux yeux de la loi, qu'un accusé.

Mais nous croyons pouvoir nous occuper, sans manquer à aucune espèce de convenances, des publications qui paraissent, soit en France, soit à l'étranger, et qui peuvent jeter quelque lumière sur les événements dont les environs de Metz ont été le théâtre : ces publications tombent naturellement dans le domaine de la presse ; elles n'appartiennent pas à l'instruction.

L'éditeur Le Chevalier vient de publier la traduction d'une étude qui a paru récemment à Berlin sur les événements de Metz, dans une revue militaire mensuelle (*Militärische Blätter*), qui reçoit — dit l'avant-propos mis par l'éditeur en tête de sa traduction — ses inspirations et ses renseignements du ministère de la guerre et de l'état-major général de Berlin. L'auteur de cette étude, laissant la question politique de côté pour s'attacher à la question militaire seule, a porté sur l'ensemble des opérations dirigées par le maréchal, du 13 au 19 août 1870, un jugement qui acquiert un grand poids lorsqu'on songe à la source dont il émane et lorsqu'on réfléchit que les Allemands n'ont aucun intérêt soit à rabaisser les talents du maréchal, soit à dénigrer son énergie militaire.

L'auteur allemand, après avoir analysé les instructions et les ordres transmis par le maréchal Bazaine à ses troupes dans les journées des 14, 15, 16, 17 et 18 août, après avoir étudié la direction stratégique imprimée de part et d'autre aux opérations, arrive à cette conclusion : « que le maréchal Bazaine, tout en prenant l'engagement, au moment où il a accepté le commandement en chef, de conduire l'armée de Metz à Châlons par Verdun, avait secrètement résolu de ne point quitter Metz, » conclusion dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité.

Il nous est impossible de suivre l'auteur étranger dans les développements qu'il a donnés à sa consciencieuse et, nous devons le dire, impartiale étude. Nous insisterons seulement sur les points principaux. L'écrivain allemand reconnaît avec une complète bonne foi que l'avantage resta, dans la sanglante affaire de Borny, aux troupes françaises. Il constate « l'ardeur, l'entrain avec lequel elles accoururent à la bataille qui leur était offerte ; » il ajoute, il est vrai, que l'avantage obtenu au point de vue tactique, ne compensait pas le désavantage stratégique auquel le maréchal s'exposait en suspendant et en ralentissant son mouvement de retraite.

Il montre ensuite cette retraite déjà si lente, ralentie encore par les mauvaises dispositions adoptées par le maréchal. Une seule route avait été indiquée aux différents corps d'armée, quoiqu'il fût possible d'en prendre plusieurs. C'était, sur cette route encombrée, un véritable torrent d'hommes, de chevaux, de voitures qui s'étendait indéfiniment, et qui s'écoulait avec une lenteur désespérante.

Arrivant à la grande bataille du 16, l'auteur allemand reconnaît encore que l'avantage resta, dans cette terrible journée de Gravelotte, à l'armée française. Il déclare, en termes formels, que l'armée française pouvait arriver le 16 jusqu'à Verdun. « La perte de temps éprouvée le 14, dit-il, en produisant un désavantage, n'affectait, après tout, que la colonne de droite, bien difficile à atteindre par l'ennemi. Malgré cette perte de temps, il n'était pas impossible, il était même probable,

selon nous, que l'armée française pût arriver le 16 jusqu'à Verdun. »

Plus loin il ajoute :

« Pendant que le soir du 16, les officiers de l'armée française, enivrés de leur victoire, s'abandonnaient à l'espoir de pouvoir continuer le lendemain leur marche sur Verdun, sans être sérieusement inquiétés par l'ennemi vaincu, le maréchal fit paraître, dans la nuit, l'ordre suivant :

« Le manque de vivres et de munitions nous force à rétrograder sur Metz. »

L'excuse du manque de munitions et de vivres n'est pas admise par l'écrivain allemand. En ce qui concerne les vivres, il rappelle que le maréchal avait « prescrit aux troupes, dans son ordre de marche sur Verdun, d'emporter des vivres pour le 14, 15 et 16, et à l'intendance de s'en approvisionner dans les magasins de Metz autant que possible. » Les convois marchant avec les troupes, les vivres ne devaient donc pas manquer. D'ailleurs, en supposant qu'ils manquaient effectivement, Metz n'était pas tellement éloigné qu'on ne pût y envoyer prendre les vivres nécessaires. En ce qui concerne les munitions, on sait dit encore l'auteur, « que l'artillerie du 4^e corps a soutenu son combat d'artillerie le 18, sans avoir renouvelé son approvisionnement. » Les munitions ne manquaient donc pas. Pourquoi donc le maréchal Bazaine n'a-t-il pas profité de la victoire de Gravelotte pour continuer sa marche sur Verdun ?

Voici quelles explications l'auteur du travail que nous analysons donne de l'inaction au moins étrange du maréchal :

Ce n'est pas sans raison que de nombreux côtés on lui reproche d'avoir jeté un regard jaloux sur le quartier impérial, qui lui était à charge, et d'où on le suivait, d'ailleurs, d'un œil vigilant ; en acceptant le commandement suprême, d'avoir été mu, moins par le sentiment du devoir de chef d'armée que par les espérances d'un ambitieux, qui avait refoulé ses secrets desirs. Tant qu'il était surveillé par l'empereur et son entourage qui avait eu l'air de se soumettre, les dispositions prescrites pour la retraite sur Verdun n'étaient que des demi-mesures, il n'y a pas un doute à avoir à cet égard ; aucun des ordres donnés en vue de cette retraite ne dénote des intentions fermement arrêtées. Il sera difficile au maréchal Bazaine de se défendre contre l'accusation qui résulte de l'état des choses : d'avoir pu mieux faire et de ne l'avoir pas voulu.

L'auteur de l'ouvrage intitulé : *Metz, Campagnes et Négociations*, a attribué à des motifs analogues la conduite du maréchal. L'officier allemand et l'officier français se sont rencontrés pour supposer que le maréchal Bazaine avait secrètement résolu de ne point quitter Metz et pour déclarer en tout cas qu'il n'a point fait ce qu'il aurait pu faire. Nous nous bornons à rapprocher les deux jugements en laissant au lecteur le soin de conclure.

Soir.

L'exécution de la loi contre les jésuites et les ordres religieux est poursuivie activement sur toute l'étendue de l'empire d'Allemagne, mais elle rencontre une résistance menaçante de la part des catholiques Allemands de toutes les classes de la société.

L'Association des catholiques allemands des provinces Rhénanes, qui compte parmi ses membres les plus grands noms de l'aristocratie allemande, et qui semble avoir pour but de centraliser et de diriger l'action des petites sociétés locales, déjà très-nombreuses, s'est maintenue jusqu'à présent dans les limites d'une opposition passive.

Il en est de même d'un grand nombre de villes et de communes en Bavière qui, à l'exemple de la ville de Régensbourg, adressent au roi des protestations énergiques contre l'interprétation prussienne de la loi votée par le Reichstag.

Cette résistance passive que les classes éclairées de la société allemande opposent à la loi contre les ordres religieux nous paraît de beaucoup plus digne de l'attention de ceux qui suivent le développement de l'unité allemande, que les révoltes au moyen desquelles la population ouvrière exprime son indignation en présence de l'intolérance arbitraire des autorités.

À ces révoltes on opposera une armée disciplinée, et le résultat immédiat, mais momentané, donnera raison au pouvoir qui a la force. Mais que fera M. de Bismark contre les innombrables associations qui se sont formées, et qui se constituent chaque jour en prenant pour base de leur action d'user de tous les moyens légaux pour garantir à l'Eglise catholique l'indépendance que lui assurent des droits

incontestables, reconnus par la législation en vigueur ?

Gazette de France.

Le *Siècle* est indigné. On ose fonder des cercles catholiques d'ouvriers, et — plus fort que cela — on ose obtenir un grand succès :

« Ces cercles sont à la fois des lieux de dévotion et de plaisir, où l'on enrégimente de tout jeunes gens, sortant frais émoulus de l'école des frères ignorants et des sociétés dites de patronage. On leur enseigne à souffler dans des cornets à piston ou à jouer de la clarinette, on leur donne une bannière plus ou moins brodée ; on leur distribue des rafraîchissements après la messe, une légère collation après les sermons. On leur fait des lectures édifiantes, et des sermons entre deux parties de quilles ou de boules... »

Proh pudor !... Et le gouvernement tolère de pareilles choses !... Pis que cela, il les encourage. Les aveugles qui sont au pouvoir ne discernent pas ce qu'il y a de dissolvant dans l'étude de la clarinette, et de particulièrement corrompue dans le jeu de quilles... quand il suit ou précède un sermon. Ils s'imaginent — les innocents !... — qu'un gouvernement, même républicain, surtout républicain, est plus en sûreté avec des ouvriers formés par les sociétés de patronage, qu'avec les élèves de MM. Delescluze, Felix Pyat et Vermesch.

De plus, le gouvernement prive les libres-penseurs de la liberté qu'il accorde aux catholiques :

« Le clergé, dit le *Siècle*, fonde par centaines des cercles d'ouvriers catholiques, et nous n'avons pas le droit de fonder un cercle d'ouvriers libres-penseurs. »

Ici nous trouvons que le *Siècle* va un peu loin. Le gouvernement ne refuserait pas le moins du monde aux libres-penseurs la permission de fonder un cercle d'ouvriers. Il a fallu l'arrivée des républicains du 4 septembre pour entraver cet exercice de la liberté individuelle. On connaît assez l'arrêté fameux du maire d'Arles dissolvant le cercle des amis de l'ordre.

L'obstacle ne viendrait pas aujourd'hui du gouvernement. Que MM. Jourdan, Bigot ou Sauvestre essayent de réunir des ouvriers « libres-penseurs, » de se livrer avec eux à d'innocentes distractions, de leur développer les théories de M. Littré entre deux parties de quilles ou de boules, et de leur offrir une légère collation... ils nous diront des nouvelles de leur tentative.

Pauvres messieurs Jourdan, Bigot et Sauvestre, nous les voyons d'ici.

Les cercles d'ouvriers « libres-penseurs » existent, ils savent se passer de la permission du gouvernement. Les dignes bourgeois qui rédigent le *Siècle* se gardent bien de les fréquenter, — et ils ont raison !... S'ils allaient trop souvent causer avec ceux qui mettent leurs théories en pratique, ils demanderaient bien vite qu'on les ramène aux cercles catholiques, dussent-ils entendre jouer du matiu jusqu'au soir, ce qui, nous en convenons, serait un épouvantable supplice.

Journal des Débats.

Le *Morgen Post* prétend que le gouvernement prussien serait disposé à restituer au roi de Hanovre toute sa fortune personnelle, à condition que ce prince ferait une abdication complète de ses droits de souverain. Ce serait là un des résultats de l'entrevue des trois empereurs. Cette nouvelle nous paraît fort douteuse. Pour qui connaît l'obstination du chef de la famille des Guelfes, et l'on ne peut que le louer de maintenir l'honneur et l'intégrité de sa maison, un pareil abandon n'est pas croyable. Nous croyons le *Vaterland* mieux informé. Ce journal assure que M. de Bismark ne consentira pas à laisser introduire dans les délibérations de Berlin la question hanovrienne. On dit cependant que l'empereur François-Joseph montre beaucoup de sympathie pour son noble client qui s'est ruiné sans le sauver lui-même d'une grande défaite. Une correspondance adressée de Vienne à la *Gazette de Francfort* assure que cette question devait être traitée en particulier à Ischl, où le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient projeté de se rencontrer avant la réunion solennelle de Berlin. Mais « le mal de pied » survenu fort à propos au roi Guillaume a dérangé cette combinaison, et il est à croire que George V de Hanovre n'aura point raison de l'avidité prussienne.

INFORMATIONS

TROUBLES A NARBONNE.

Une rixe qui a dégénéré en troubles et a pris un véritable caractère de gravité a eu lieu à Narbonne, à la suite d'une collision entre les clairons du 27^e bataillon de chasseurs à pied et les habitants de la ville.

Depuis quelque temps, à l'heure de la retraite, les clairons étaient insultés en passant devant certains cafés de la ville. Déjà, le 28 juin, une bousculade s'était produite, on avait joué des coudes.

Depuis lors le commandant de la garnison et le commandant de gendarmerie faisaient surveiller la retraite. Le 24 au soir, elle passait comme de coutume, lorsque des sifflets et des huées sont partis du café Barrière.

Les clairons sont rentrés dans leur caserne, ont déposé leurs instruments, puis immédiatement sont revenus en force devant le café. Des injures ont été d'abord échangées, puis une bouteille lancée de l'intérieur, a atteint un soldat à la tête; aussitôt ses camarades ont mis le sabre à la main et la lutte a commencé. Du balcon du café on lançait sur les militaires des chaises, des bouteilles, des verres.

Les officiers de la garnison, le commandant en tête, sont arrivés sur le champ. Le commissaire de police a procédé à l'arrestation de plusieurs individus; puis, comme la foule accourue au bruit de ce tumulte, et réunie sur la place, sifflait et poussait des cris, la place a été balayée par des patrouilles de police et de gendarmerie, et la police a opéré de nouvelles arrestations parmi les perturbateurs.

Le sous-préfet de Narbonne, le procureur de la République se sont transportés sur les lieux et ont donné l'ordre de fermer les établissements publics.

Le maire a été insulté; trois habitants ont reçu des coups de sabre, deux clairons ont été blessés.

13 individus ont été maintenus en état d'arrestation par le procureur de la République.

A onze heures et demie, l'ordre était rétabli et un bon piquet de troupes, sous le commandement d'un officier, bivouaquait sur la place.

De nouvelles agressions contre des militaires ont eu lieu le 3 à Narbonne, et le fait est d'autant plus grave qu'il s'agit cette fois de blessures faites à des soldats accomplissant leur service militaire. Les agresseurs étaient au nombre de soixante environ. Les soldats atteints appartiennent au 27^e chasseurs qui a contribué à la répression des troubles de Marseille, sous la Commune, et c'est sans doute pour venger les frères et amis de Marseille que ceux de Narbonne viennent inopinément attaquer à coup de pierres de malheureux factionnaires. Un de ces derniers a été grièvement blessé et l'on craint même pour sa vie. Des ordres ont été envoyés d'ici pour qu'il soit procédé à une répression sévère de pareils actes. Les individus arrêtés seront jugés dans la huitaine. On assure que, si les agressions se renouvelaient, la ville de Narbonne serait mise en état de siège et que les agresseurs auraient alors à répondre de leur conduite devant les conseils de guerre.

Nous apprenons que les Frères des Ecoles chrétiennes de Lyon auraient réclamé en vain les clés de l'école qu'ils tenaient avant le 4 septembre 1870, place de la Visitation, aujourd'hui, place de Belfort, à la Croix-Rousse.

On tenait paraît-il à gagner du temps, afin de pouvoir organiser une manifestation qui a eu lieu, aujourd'hui, à partir de dix heures du matin.

Tous les démagogues et communards, mâles et femelles s'étaient réunis dans le but de louer, d'insulter les Frères et de s'opposer à leur installation.

Les femmes n'étaient pas les moins acharnées. On prétend même, sans que nous puissions toutefois l'affirmer, qu'elles auraient brisé les vitres et souffleté ou menacé de souffleter les Frères.

Bref, la manifestation, préparée de longue main, est devenue tout à fait inquiétante pour la tranquillité publique, et les sommations légales auraient été faites pour disperser la foule.

Le gouvernement a tort, dans l'intérêt de la société, dans son propre intérêt, de rester inactif en présence de telles infamies, de telles irrégularités. Il ménage les républicains: il les soutient dans leurs excès en ne sévissant pas. Il a tort: il se fera dévorer; et il le sait

bien. L'Internationale, que M. Jules Favre a dénoncée lui-même, contre laquelle une loi a été promulguée, est revenue sur le terrain et s'en est rendue maîtresse. »

(Ordre.)

Chronique locale et méridionale.

Le conseil général de la Gironde, sur la proposition de M. le duc Decazes et de dix-sept de ses collègues, a émis le vœu que le gouvernement, dans les négociations auxquelles vont donner lieu les dénonciations des traités de commerce et l'application successive et conditionnelle des taxes nouvelles, applique ses efforts à maintenir les avantages de la réforme économique de 1860.

Aucun vœu semblable n'a été émis par le Conseil général du Lot. Nous le regrettons pour lui et pour le département.

Emprunt National de 3 milliards.

AVIS.

Les Trésoriers-Payeurs généraux ont la faculté de demander par prélèvement sur leur compte courant de certificats les quotités de coupures nécessaires pour liquider les réunions de récépissés de 5 francs de rente.

Afin de profiter de cette faculté, bien avantageuse pour la prompt expédition des versements mensuels et des paiements trimestriels d'arrérages, les personnes qui possèdent plusieurs des récépissés sus-énoncés sont priées de les déposer avant le 20 septembre courant, aux Recettes des finances des arrondissements où les souscriptions ont été reçues. Après le 20 septembre les réunions ne pourront plus être demandées.

Cahors, le 4 septembre 1872.

Le Trésorier-Payeur général du Lot, E. DU TILLET.

AVIS.

Le Préfet du Lot donne avis, que le samedi que le 7 septembre courant, à 2 heures du soir, il sera procédé par lui en Conseil de Préfecture, et en séance publique, au 2^e tirage au sort des obligations départementales de l'emprunt de 1 million, contracté par le département pour la mobilisation des gardes nationales.

Le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes à l'audience du 4 septembre 1872 :

- 2 Contre des rouliers trouvés endormis sur leurs charrettes.
- 2 Contre des cafetiers ayant gardé des consommateurs après onze heures du soir.
- 2 Pour bruits et tapages nocturnes.
- 2 Contre des boulangers ayant livré du pain sans le peser.
- 1 Pour défaut de balayage.
- 1 Pour embarras sur la voie publique.

COURS D'ARBORICULTURE.

M. Dubreuil, continue son cours d'arboriculture à Cahors.

Hier, mercredi, il a fait deux leçons, une de 9 à 10 heures du matin, et la seconde de 4 à 5 heures du soir.

La première a été consacrée complètement à l'étude du pêcher. L'habile professeur a fait l'histoire de l'introduction de ce fruit en Europe, de l'Asie d'abord, par les Romains et ensuite par les croisés; car les arbres de la première introduction ont été perdus complètement pendant les invasions des barbares.

Il a indiqué les principales variétés des pêchers à l'aide d'un tableau synoptique, qui a été suspendu exprès dans la salle. Les différentes manières de la taille qui convient aux pêchers, ont été décrites avec lucidité, les soins que cette espèce d'arbres exige ont été exposés immédiatement.

La leçon du soir a été consacrée à l'étude des prunes, des cerises et des abricots, avec toutes les indications pratiques, relatives à la bonne culture des arbres qui produisent ces fruits.

Les descriptions du professeur ont été facilitées par des fac-simile, faits en cire avec beaucoup d'art.

Cette leçon a été terminée par quelques conseils généraux, donnés aux jardiniers de Cahors, pour améliorer l'état de leurs arbres fruitiers, pour obtenir un meilleur rendement en quantité et en qualité.

La leçon de Vendredi matin sera consacrée à l'étude de la vigne.

Le ministre de la guerre a décidé que le paragraphe ci-après :

« L'ivresse ne pourra, en aucun cas, être invoquée comme circonstance atténuante (art. 265, Infanterie; 328, Cavalerie, du règlement sur le service intérieur des troupes), » serait inscrit sur le livret des hommes de troupe, après les paragraphes réunis sous le titre : *Marques extérieures de respect*, et avant la nomenclature des crimes et délits militaires et des peines y attachées.

Un Congrès viticole et séricicole sera tenu, du 9 au 15 septembre, à l'Exposition universelle de Lyon, sous les auspices de la Société des agriculteurs de France.

On annonce le départ de Marseille de M. Delsol, voyageur français qui part pour les pays explorés par le docteur Livingstone.

M. Delsol est de Toulouse.

La régie va, dit-on, mettre en vente, le mois prochain, encore une nouvelle catégorie de cigares.

Ceux-là seront à la portée de toutes les bourses: deux pour un sou.

En fait de ces nouveautés constamment annoncées par les journaux des grandes villes, nous ne voyons rien paraître à Cahors, où la régie est toujours fort mal approvisionnée.

L'Echo de la Dordogne constate que la première journée des courses de Périgueux, favorisée par un brillant soleil, a été très belle. Comme les années précédentes, une foule énorme s'était portée sur la chaussée ombragée, au pont de la Cité et sur les hauteurs pittoresques qui dominent le champ des courses.

Hier a eu lieu à Béziers, l'enterrement civil d'une femme, auquel assistaient environ 500 personnes.

Le corps avait été exposé pendant vingt-quatre heures sur un lit de parade parsemé d'immortelles, et, sur sa poitrine, avait été attachée une pancarte portant en gros caractères, l'inscription suivante :

Je veux être enterrée libre-penseuse. Dernière volonté d'une mourante.

Notez que la défunte n'a jamais su ni lire, ni écrire.

Dernières nouvelles

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au siège habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dufaure.

Les télégrammes des départements constatent que les radicaux ont cédé partout aux sages conseils qui leur étaient adressés et que tous les banquets ont été contremandés.

Bourse de Paris.

Paris, 5 septembre 1872, soir.

| | |
|------------------------|-------|
| Rente 3 p. % | 55 35 |
| 4 1/2 p. % | 80 75 |
| 5 p. % Emprunt ancien | 85 55 |
| 5 p. % Emprunt nouveau | 88 70 |

BIBLIOPHIE

M. E. CÉLIÈRES, Sous-Préfet de Lavaur, vient de publier : LE NOUVEAU CODE ANNOTÉ DU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La nouvelle loi sur le recrutement, par les nombreuses modifications qu'elle renferme, et qui découlent du service obligatoire et personnel, aura besoin d'être souvent consulté par les intéressés, c'est-à-dire par tout le monde.

Le Code qui vient de paraître est précédé d'un histor que des diverses législations antérieures qui ont régi les appels sous les drapeaux, comprend, à la suite des textes de la loi, des annotations puisées dans les discussions auxquelles ces textes ont donné lieu, et est suivi d'une table alphabétique des matières qu,

en rendra les recherches plus rapides.

Le prix de cette publication est de 2 fr. L'oufrage sera envoyé franco à tous ceux qui enveront la demande par lettre affranchie et contenant 2 fr. en timbres-poste à M. MUZARD, Libraire-Editeur, place Dauphine, 26, Paris.

Il se trouvera également déposé à Lavaur, chez M. VIDAL, imprimeur, ainsi que chez les libraires de la ville.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

N° 1540 — 31 août 1872

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — L'île de Pâques : journal d'un sous-officier de l'état-major de la Flore (fin.) — L'Exposition de Moscou. — La Reine mignonne, nouvelle (fin.) — Correspondance du Havre. — Les pigeons voyageurs (2^e article). — Le récit de la sœur Rosalie. — Revue du mois, par Bertall. Djémil-pacha.

Gravures : Le Havre : arrivée du paquebot transatlantique le Washington ramenant d'Amérique les musiciens de la Garde républicaine. — Russie : l'Exposition universelle de Moscou, vue générale des bâtiments de l'exposition; — Le pavillon du ministère de la guerre. — L'expédition de la frégate la Flore à l'île de Pâques (5 gravures). — Les pigeons voyageurs : départ des pigeons belges du Palais de l'Industrie (10 gravures). — Une harde sous la feuillée, dessin de K. Bodmer. — Revue du mois, par Bertall. — Djémil-Pacha, nouveau ministre des affaires étrangères en Turquie. — Echecs. — Rébus.

Nota. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'Illustration.

A paru le 5 juillet : 10 centimes la livraison: LE PROCÈS BAZAINE. — En vente: rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine: jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire : Introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régner. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcour, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience. Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| De Cahors à Bordeaux-Bastide | 10 ^e 50 |
| — Saint-Nazaire | 20 50 |
| De Saint-Antonin à Saint-Nazaire | 22 » |

par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

LA SOCIÉTÉ DE LA JEUNESSE DE LIMOGES
A ROC-AMADOUR

Il semble qu'au moment, où notre patrie est encore sous le coup des malheurs qui sont venus fondre sur elle, les âmes fidèles se sont tournées comme spontanément, vers la puissante protectrice de la France; de toutes parts on accourt dans les sanctuaires consacrés à la Sainte Vierge, Roc-Amadour, Lourdes, La Salette, semblent avoir le privilège d'attirer plus particulièrement les cœurs dévoués à Marie. C'est ainsi que, dimanche 1^{er} septembre, Roc-Amadour voyait un beau groupe de jeunes gens s'acheminer pieusement, précédés de leur étendard, et monter les degrés de notre sanctuaire, en chantant avec transport les louanges de la mère du Sauveur. C'était la Société de la jeunesse de Limoges, qui venait apporter à la vierge d'Amadour, l'ami de St-Martial, le tribut de son amour et de sa reconnaissance.

Le spectacle de cette vallée profonde, de ces rochers hardis, de ces antiques monuments, la pensée qu'ils foulaient une terre bénie, sanctifiée par tant de vertus, l'espoir d'y trouver Marie plus propice, remplissait de joie le cœur de ces jeunes gens, et leur pieuse émotion se traduisait involontairement dans les accents de leurs voix.

Arrivés devant l'aulé de Marie, donnant un libre cours à leur émotion, ils ont chanté avec un merveilleux ensemble, un cantique d'un grand effet, composé par l'un d'eux pour la circonstance. Ce n'est qu'après cet éclatant concert de leurs voix et de leurs cœurs que les enfants de St-Martial, ont pu adresser leurs prières à la Reine du Ciel, se trouvant mêlés aux enfants d'Amadour, aux pieds de cette auguste image, que Dieu a daigné honorer de tant de miracles depuis que la main du premier évêque de Limoges la plaça sur cet autel, ou elle a reçu la vénération de dix-huit siècles. Ils sont venus sous la conduite du R. P. Lamy, si connu par sa tendresse envers la Reine du Ciel.

Ces bons jeunes gens ont tenu à honneur de présenter à Marie un superbe bouquet de fleurs naturelles, que leurs mains, ou plutôt leurs cœurs, avaient tressé pour leur bonne et tendre mère. Comme souvenir de cette journée, remplie de si douces et de si saintes émotions, ils ont voulu offrir à Notre-Dame de Roc-Amadour, un cœur d'argent, où leurs noms resteront écrits jusqu'au jour de l'éternité. Mais comme l'a dit le R. P. Lamy, dans une touchante allocution, ce n'est pas seulement sur ce cœur de métal que ces noms seront écrits, ils demeureront gravés dans le cœur de Marie, à qui ces jeunes gens sont venus consacrer leurs plus belles années. Non, chers jeunes gens, Notre-Dame de Roc-Amadour n'oubliera jamais la Société de la jeunesse de Limoges, et le tribut d'amour que vous êtes venus lui offrir.

Soyez bénis, jeunes pèlerins, du bon exemple que vous avez donné à notre pays; vous avez fait un acte de foi dont Dieu vous tiendra compte et qui vous portera bonheur. Les pèlerinages, en effet, sont des actes de foi qui reconfortent non-seulement les fidèles qui y participent, mais encore ceux qui en sont témoins, et même ceux que les affaires ont retenus dans leurs foyers et que les pèlerins édifient par le récit de ce qu'ils

ont vu et entendu.

Les pèlerinages, devenus nombreux depuis quelque temps, sont une protestation, faite en face le ciel, contre ces doctrines malsaines répandues aujourd'hui dans tous les rangs de la société, protestation comme les chrétiens savent les faire, calme, mais énergique. Nous ne sommes plus en un temps où l'on puisse se contenter de porter la croix de chrétien sur son cœur, nous sommes tenus de la porter sur notre front et de dire hautement qui nous sommes.

Soyez bénis, aimables jeunes gens, tout le monde sait que vous êtes chrétiens et que vous aimez Marie! Votre exemple, s'il était suivi, serait de nature à rassurer les âmes chrétiennes et à consoler les cœurs vraiment français. Une religion qui inspire de tels sentiments, un pays qui possède de telles âmes ne sont pas sur le point de finir.

Daignez, mère céleste, daignez bénir ces jeunes pèlerins; qu'elle soit continuellement présente à votre cœur cette Société de la jeunesse qui en vous quittant avec tant de regret semblait vous dire au revoir! En effet, après cette journée, consacrée aux inspirations de la piété, ces bons jeunes gens émus et ravis n'ont quitté qu'à contre cœur nos rochers bénis, et nos sanctuaires où ils avaient éprouvé de si douces émotions et d'où ils emportaient de si pieux souvenirs. Aussi au sommet de la montagne, un cri spontané de reconnaissance s'est échappé de leurs poitrines, au moment où notre antique sanctuaire allait se dérober à leurs regards: Vive Roc-Amadour! Vive Notre-Dame de Roc-Amadour! et ce cri se répétant dans la vallée, comme un immense écho, est venu mourir aux pieds de Marie comme un dernier adieu.

Le mois de septembre s'ouvre donc sous de bons auspices. La foule s'accroît de jour en jour et permet d'espérer que la grande retraite qui approche sera bonne pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

UN PÉLERIN.

Retraite de Rocamadour.

Le 7 de ce mois, s'ouvrira la retraite annuelle de Rocamadour. On sait qu'elle foule nombreuse attirent, pendant huit jours, ces pieux exercices. A 5 heures du soir, la paroisse et le clergé, partiront de l'église St-Sauveur, pour se rendre processionnellement, avec croix et bannières, à la chapelle de l'hôpital. Après quelques prières, la procession, grossie de nombreux pèlerins, à la rencontre desquels elle est venue, s'achemine de nouveau vers les sanctuaires, au chant du Magnificat. La retraite est ouverte; cette procession, nombreuse et recueillie, formée de pèlerins de tous les pays, se déroulant dans ces chemins étranges, est d'un effet vraiment saisissant.

Cette année, tout semble promettre un concours encore plus grand que de coutume. Monseigneur de Cahors, veut bien passer à Rocamadour les huit jours de la retraite, et en présider les exercices.

Le Prédicateur, bien connu, satisfiera son auditoire, nous en sommes certains, par son instruction solide et par sa parole à la fois pieuse et éloquent. Le succès est donc assuré.

On sera d'ailleurs curieux de voir ces constructions nouvelles qui, sans changer la physionomie du pèlerinage, lui rendent quelque chose de son glorieux passé. Elles témoignent en même temps, de la sollicitude de Monseigneur de Cahors, pour le vénéré sanctuaire, et de l'intelligence avec laquelle cette sollicitude est comprise.

On engage les confrères de l'Association des Pèlerins, à venir prendre la place qui leur sera réservée dans la procession qui ouvrira la retraite.

Poissent Dieu et Marie bénir ces huit jours de prière, qui n'ont d'autre but que de leur ramener des âmes et de les faire aimer!

Ordre des exercices :

- 6 heures, messe et instruction.
- 10 heures, messe et sermon.
- 2 heures, vêpres solennelles, sermon et salut.
- 7 heures, chant des litanies de la Ste-Vierge et salut, suivi du *salve regina* pour les besoins de la confrérie.

N.-B. Cette confrérie des pèlerins de N.-D., florissante autrefois et rétablie depuis un an, compte déjà de nombreux associés, à cause des avantages qu'elle renferme.

Samedi, 14, à 9 heures du soir, illumination des remparts.

Annonces

GOUVERNEMENT DU SALVADOR
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
CHEMINS DE FER DU SALVADOR

SYSTÈME AMÉRICAIN : TRAMWAYS

ÉMISSION DE 25,320 OBLIGATIONS

CES OBLIGATIONS SONT ÉMISSES À 550 FRANCS remboursables au pair en cinquante années.

Intérêt annuel : 20 fr. par obligation
SOIT 8 POUR 100 PAR AN

GARANTIS par l'ÉTAT

Elles donnent droit, en outre, comme prime à une participation bénéficiaire proportionnelle à la valeur nominale de l'obligation, et évaluée environ 10 0/0 en sus de l'intérêt de 8 0/0 garanti par l'Etat.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

- On verse en souscrivant..... 50 francs.
- Au 20 octobre 1872..... 100 —
- Au 1^{er} décembre 1872..... 100 —

250 francs.

CONCESSION DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement a concédé trois lignes de chemins de fer, dits tramways, formant ensemble 181 kilomètres, et reliant les trois ports aux trois principales villes du centre.

L'Etat garantit à ces trois lignes un intérêt

fixé à huit pour cent, ainsi qu'il résulte de l'article suivant de l'acte de concession :

« Le gouvernement, prenant pour base les frais qu'occasionnera la construction de ces voies, ainsi que le produit minimum de leur exploitation, garantit, pour ces trois lignes, un produit net de HUIT POUR CENT sur le capital.

Cette garantie aura son effet à partir du jour où toutes les lignes seront construites.

Quant au capital engagé, il jouira immédiatement du minimum d'intérêt de 8 0/0, déduction faite des centimes affectés à l'amortissement, ces intérêts étant à la charge de l'entreprise générale, ainsi qu'il résulte du traité avec l'entrepreneur.

La situation du Salvador est des plus prospères; cet Etat n'a aucune dette, son commerce s'accroît chaque année; son budget, parfaitement équilibré, laisse toujours, toutes dépenses soldées, un reliquat qui le met largement à même de remplir ses engagements.

La modération du chiffre de cet emprunt est une garantie de plus pour les porteurs de titres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE du 1^{er} au 10 Septembre

Chez M. Alfred PAZ, banquier, 66, rue de La Fayette ;
A PARIS Au COMPTOIR CENTRAL de Paris, 9, boulevard des Italiens.

A NAPLES ; Chez MM. Th. d'AGIOUT, à l'Agence des Chemins de Fer de la Haute-Italie.

Adresser les fonds par lettres chargées ou verser à leur compte aux succursales de la Banque de France.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incensible, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, ou le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

LA MAISON E. LAMBERT ET C^{ie}, DE NICE, fabrique et expédie de la vraie et excellente

Huile d'Olive vierge

L'estagnon de 50 lit. : 120 fr. ; de 25 lit. : 70 fr. ; 10 stagnons de 2 lit. : 65 fr. — Emballés en caisses franco gare acheteur, paiement en billets de Banque, par lettre chargée, faisant la commande, afin d'éviter les demandes des chevaliers d'industrie.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liebig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jout.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

| Cahors. — Départ. | | | | Monsempron-Libos. — Départ. | | | | PARIS. — Départ. | | | | Monsempron-Libos. — Départ. | | | |
|-------------------|-------------|---------------|---------------|-----------------------------|-------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-------------|-----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
| 5h10 | 12h25 | 5h40 | 8h44 | 7h45 | 9h40 | 7h30 | 9h30 | 7h30 | 9h30 | 7h30 | 9h30 | 7h30 | 9h30 | 7h30 | 9h30 |
| 5 28 | 12 47 | 5 55 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 5 43 | 1 7 | 6 7 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 5 53 | 1 20 | 6 16 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 6 10 | 1 43 | 6 37 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 6 24 | 2 » | 6 49 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 6 36 | 2 14 | 6 58 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 6 47 | 2 27 | 7 7 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 7 1 | 2 44 | 7 19 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |
| 7 7 | 2 51 | 7 26 | 9 59 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 | 6 50 | 10 30 |

LA VULNÉRINE
GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES
Coups, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures, Plaies récentes ou anciennes, sans récidive, Ulcères variqueux et autres, et fait disparaître toute odeur.
Arrête les Hémorragies, neutralise les Piqures d'insectes venimeux, des mouches dangereuses : abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.
Ce vrai trésor de la mère de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par MM. MAUREL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 1^{re} classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

ODEUR DES PIEDS
L'Hydrocérine, Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des engelures. — PHILIPPE et C^{ie}, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

TABLEAU DES DISTANCES
Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET C^{ie}
Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

A VENDRE
D'OCCASION
UN BEAU PHAËTON
Roue à patte double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.
S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

NÉVRALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

A CÉDER
UN MAGASIN
DE
LAMPISTERIE
bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.
S'adresser à M. CALVET, lampiste.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.